

Le B.S.M. 407

Bureau de Sécurité Militaire de Paris

Ce qu'il faut en savoir...

GÉRARD-DUBOT

Colonel (honoraire) d'Infanterie

AVANT-PROPOS

de la Brochure (en préparation)

dont les « NOTES »

pour servir à la « PETITE HISTOIRE »

constitueront

le chapitre anecdotique

N° 2399/M.

Sept 1951

« MAINTENANT, IL FAUT LE DIRE! »

« MAINTENANT, ON PEUT LE DIRE »... affirmait un Film qui présenta, il y a quelques années, la préparation et le fonctionnement d'une « Equipe de Renseignements » parachutée en pleine Occupation sur un coin de notre Pays.

Pour beaucoup, ce fut une véritable révélation, mais le sujet est loin d'être épuisé.

Si, trop souvent, l'ampoule de cyanure a été la conclusion, dramatique, d'une mission volontairement acceptée, elle n'a été qu'un moyen de défense et a marqué, en fait, la fin d'une mission qu'il n'était plus humainement possible de poursuivre et que devait alors reprendre un nouveau team, parfois moins averti des périls menaçant l'Agent Secret. Pour être « active » et rentable, pour pouvoir « produire » sans interruption, jusqu'au dernier quart d'heure, toute activité clandestine sur notre sol même exigeait une « couverture » solide qui ne pouvait être assurée efficacement par quelques « légendes » même solidement charpentées, mais qui résistaient mal aux vérifications des spécialistes de la G. F. P. et plus tard du S. D.

Parmi tant d'autres — non moins adroites, non moins efficaces — veut-on connaître le mécanisme de la « couverture » du B. S. M. « 407 » (a) ? Elle a fait ses preuves puisque, parti d'un noyau précurseur extrêmement réduit, cet organisme, antenne des services spéciaux

(a) B.S.M. "407": BUREAU RÉGIONAL. Antenne pour PARIS, SEINE, SEINE-ET-OISE et SEINE-ET-MARNE de la DIRECTION de la SÉCURITÉ MILITAIRE du COMMANDEMENT en CHEF des FORCES FRANÇAISES.

d'avant-guerre (5^e Bureau de l'ÉTAT-MAJOR de l'ARMÉE) a pu opérer pendant des mois sous l'œil même des Occupants pour atteindre, le moment venu, en quelques heures, sans à-coup et... sans pertes, un effectif utile de 500 personnes.

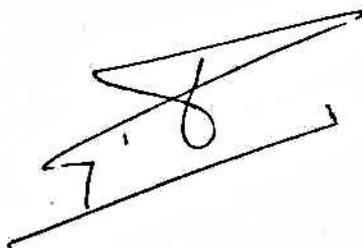
Le document qui dévoile — partiellement — ces activités a été rédigé en 1944 ; on n'y trouvera d'ailleurs aucune de ces précisions techniques depuis très généreusement diffusées dans la Presse ou l'Édition ; et même aujourd'hui il n'a subi aucune addition pour redresser les plus flagrantes des « erreurs » — involontaires ou intéressées — qui émaillent, lorsqu'elles ne leur servent pas uniquement de « base » — des récits qui, à défaut d'autres, sont déjà autorité.

Dans l'état actuel des homologations de Réseaux et d'Individus, doivent être tenus pour Résistants 100 % tous ceux qui se réclament de cette qualité, mais nous demandons, pour ceux du S. S. M.-F — et sans aucune intention de le monnayer — le bénéfice d'une cote égale ; en faisant connaître un peu de la vérité, nous accomplissons un devoir vis-à-vis de nos Camarades et de leurs Chefs.

A chacun sa part ; pourquoi seraient-ils frustrés de la leur ? MAINTENANT, IL FAUT LE DIRE !

Cependant — et encore qu'il lui en coûte beaucoup de ne pas saisir, dès maintenant, l'opinion publique — le rédacteur de ces « NOTES » n'entend pas alimenter des polémiques auxquelles la vraie Résistance n'a rien à gagner. Son seul but est d'informer quelques-uns de ceux qui, dans l'avenir, auront leur mot à dire sur les conditions optima du fonctionnement des organes de recherches en Territoire occupé.

A cet égard, l'aspect anecdotique — nullement romancé — d'un moment du Poste S. M. « 407 » rentre bien dans le cadre des « Notes d'Information » réservées à une seule élite.





Général Henri Navarre

Le B.S.M. de Paris

Le Service de Renseignement – Henri Navarre Plon 1978

Le BSM de Paris, mérite que l'on s'attarde un peu sur son histoire, car non seulement il fut de beaucoup le plus important, mais sa mise sur pied, quoique particulièrement difficile, s'effectua dans des conditions remarquable d'adresse et d'efficacité.

Le commandement en fut confié au lieutenant-colonel de réserve Gérard-Dubot, rédacteur en chef du « *Journal* », très ancien HC du SR qui, à la mobilisation de 1939, avait pris le commandement d'un BCR. (Bureau de Centralisation des Renseignements).

A l'armistice, Gérard-Dubot, tout en reprenant ses fonctions au *Journal*, avait accepté de continuer à travailler contre l'Allemagne. Impliqué de ce fait dans une affaire d'espionnage, il avait été arrêté par les Allemands en mars 1942. Incarcéré à Fresnes, puis en Allemagne, il s'était très adroitement défendu d'avoir continué après l'armistice ses activités antiallemandes, et avait été libéré faute de preuves en septembre 1942.

Mais les Allemands n'ignoraient rien de son passé, et il leur était resté suspect. Aussi était-il surveillé par la Gestapo, qui le convoquait souvent et cherchait même à en faire un de ses informateurs. Il s'en tirait en donnant quelques bribes de renseignements politiques et économiques ne sortant pas du domaine journalistique.

Malgré les risques encourus, le lieutenant-colonel Navarre, à qui le nom de Gérard-Dubot avait été suggéré par Alger, décida de le nommer à la tête du futur BSM de Paris (en avril 1944, il aura pour adjoint le capitaine de Lignières – pseudo : « *Sapin* »).

Navarre et Gérard-Dubot eurent donc, entre mai et juillet 1943, à Paris et à Lyon, où *Le Journal* était replié, une série d'entretiens au cours desquels fut arrêté le processus de mise sur pied du « BSM 407 » (Nom que Gérard-Dubot avait choisi en souvenir du 407^{ème} Régiment d'infanterie, dans lequel il avait fait la guerre de 14-18 et auquel il était resté très attaché.)

Avec l'accord complet de M. de Marcillac, directeur du *journal*, il fut décidé que celui-ci organiserait à Paris, dans ses locaux du 100, rue de Richelieu, une équipe importante, dirigée par Gérard-Dubot, qui servirait de *couverture* au BSM.

Cette équipe serait composée à la fois d'authentiques employés du *Journal*, absolument sûrs, et de collaborateurs recrutés par Gérard-Dubot pour le BSM, et dont l'appartenance au *Journal* serait fictive.

La situation était d'autant plus délicate que l'immeuble du 100, rue de Richelieu avait été en grande partie réquisitionné pour abriter un service de recrutement du STO, et se trouvait de ce fait sous surveillance. Cette situation se révéla finalement favorable car par les allées et venues qu'elle provoquait, elle fournit au BSM un camouflage et lui donna même la possibilité de certains contacts.

En dehors de la réunion d'une très importante documentation qui lui serait indispensable lors de la Libération, la mission du BSM 407 comportait la préparation matérielle de son *émergence*. Il lui fallait rechercher et préparer le rassemblement des effectifs et des moyens de toute nature qui seraient nécessaires au fonctionnement du poste, aussitôt que sa zone d'action (Seine, Seine et Marne, Seine et Oise) serait en voie de libération. Or les effectifs avaient été évalués à cinq cents personnes environ. Il n'était pas possible de mettre une pareille foule dans le secret. La solution fut trouvée avec la création de « noyaux mobilisateurs ». A leur tête, des officiers de confiance se virent

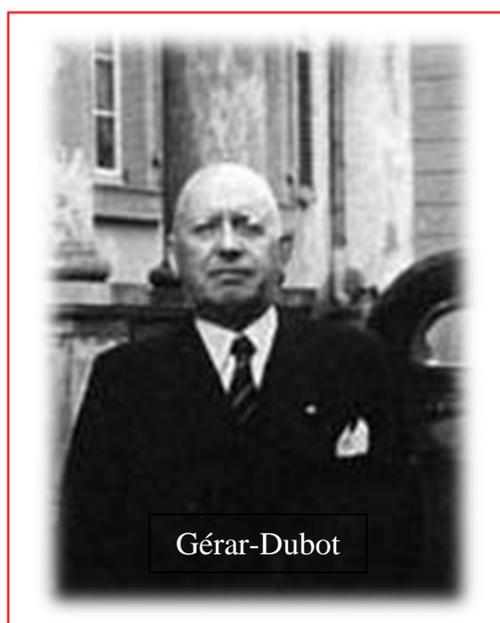
chargés de recruter les futurs membres du BSM, auxquels ils se gardèrent bien de révéler la mission exacte qui leur serait confiée.

La préparation des moyens matériels ne fut pas moins ardue. Il fallait des accreditifs permettant au futur personnel de se faire reconnaître des autorités françaises et alliées avec lesquelles il devrait entrer en contact. Il fallait des documents de toute nature indispensables à l'exécution des missions ; cartes d'identité, ordres de mission, billets d'écrou et d'extradition, etc. Pour cela, l'imprimerie parisienne du *Journal*, qui avait été arrêtée, fut remise en marche clandestinement et travailla non seulement pour le BSM de Paris mais pour ceux de province qui, grâce à elle, purent être pourvus.

Il fallait des voitures : on en repéra un grand nombre dans des garages complices, en choisissant de préférence celles appartenant à des « collabos ». Il fallait aussi que les membres du SSM « émergé » aient un signe visible de reconnaissance. Gérard-Dubot commanda à une maison spécialisée un insigne portant sur fond tricolore les lettres SSM. (Commande passée au nom d'une *Société Sportive de la Marne*, fictive mais dûment enregistrée à la Fédération Française d'Avion.)

Le résultat de cette très remarquable organisation fut que le BSM 407 put faire surface progressivement et sans à-coups, à partir du 19 août et qu'il était, le 23 août au matin, en plein fonctionnement. (Les services considérables rendus par *Le Journal* ne purent lui épargner des sanctions à la Libération pour avoir continué à paraître en zone Sud pendant l'occupation. Il vit ses biens dévolus à la « Société nationale des entreprises de presse ».

Tous les efforts faits et toutes les attestations fournies par les anciens officiers des Services secrets militaires qui avaient été témoins ou bénéficiaires des l'aide apportée par *Le Journal* à la Résistance se révélèrent inefficaces.



Gérard-Dubot

LE "JOURNAL" ET LE B.S.M. 407



Bureau de Sécurité Militaire Clandestin - 1.10.1943

Général M Duche

Lt colonel Gérard-Dubot (Camoufflé en Rédacteur du "Journal")

PC du B.S.M Gabriel Kaspareit - Capt de Lignières (avril 44)

100, rue de Richelieu Paris - Bureau 5/502

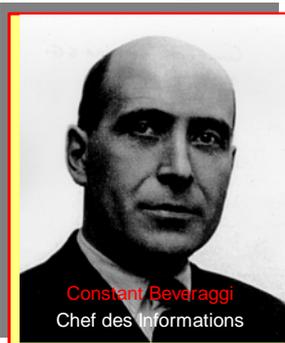
(local offert par "Le Journal") sera transféré au 7, Boulevard Haussmann

" 407 "

en souvenir du 407ème régiment d'infanterie, dans lequel il avait fait la guerre de 1914-1918



Insigne d'identification camoufflé en Société Sportive de la Marne (Fédération Française d'Aviron)



A Lyon, L'édition du "Journal" était l'oeuvre des survivants de la rédaction parisienne et de quelques 'repliés' en chômage auxquels s'étaient joints, après le sabotage du " Progrès " et du " Temps ", plusieurs rédacteurs de ces grands quotidiens. Les Services considérables rendus par " Le Journal " ne purent lui épargner des sanctions à la Libération pour avoir continué à paraître en Zone Sud pendant l'occupation. Il vit ses biens dévolus à la "Société nationale des entreprises de presse" (SNEP). Tous les efforts faits et toutes les attestations fournies par les anciens officiers des Services secrets militaires qui avaient été témoins ou bénéficiaires de l'aide apportée par " Le Journal " se révélèrent inefficaces. Il faudra attendre quelques années et l'obstination de son chef le Lt colonel Gérard-Dubot appuyé par la Direction de la Sécurité Militaire (SSM/F) pour que l'on reconnaisse enfin au personnel du " Le Journal " une action de Résistance Clandestine

SÉCURITÉ MILITAIRE

DSM/F

Éléments précurseurs
RÉGION DE PARIS
(Seine, S.-et-O., S.-et-M)

"MAINTENANT, IL FAUT LE DIRE !"

Hors commerce

DIFFUSION LIMITÉE



Exemplaire N°

18

GERAR-DUBOT

Ancien Chef du B.S.M. "407"

100, rue de Richelieu — PARIS-2°



Le "MONTAGE" du B.S.M."407"

Par le Colonel (h) d'Infanterie Gérard-Dubot – Documents M.Daniel Beveraggi

La mise sur le pied de guerre du Poste de PARIS se heurtait à des difficultés inhérentes à sa situation géographique qui le plaçait sous l'œil même de ses adversaires directs (ABWEHR, STAPO et surtout S.D). Il était donc tenu à la plus grande prudence, alors qu'il devait, dans le même temps pousser sa préparation aussi avant que possible pour être en mesure de satisfaire, dès les premières heures de la Libération, aux demandes des Etats-Majors Alliés et des multiples "noyaux" précurseurs des organes du Gouvernement et des Administrations de la République. D'autre part, la situation personnelle de l'Officier chef du Poste, (*Lt col Gérard-Dubot*) si elle le faisait bénéficier de facilités matérielles appréciables, comme rédacteur en chef, comportait en contrepartie, des risques non négligeables pour son entourage : impliqué, l'année précédente, dans une affaire d'espionnage, qui n'était pas encore liquidée (elle ne l'a été qu'en 1950), cet officier avait été remis en liberté, à la surprise générale, évidemment pour servir d'appât ; Il devait donc, logiquement, être l'objet d'une surveillance renforcée de la part du C.E. ennemi. (*Au 100, rue de Richelieu*)

Quoi qu'il en soit, le "montage" du POSTE de PARIS commençait le 1^{er} novembre 1943

Dans les locaux offerts par un journal autrefois "parisien", (*Le Journal*) pour l'instant replié en zone sud et qui avait heureusement conservé dans la capitale une petite partie de son hôtel particulier pour y abriter un "bureau" rédactionnel et un détachement administratif. A dire vrai, dans sa grande majorité, le personnel des auxiliaires (portiers, comptables) employés à de minutieuses besognes de repérage des complices de l'ennemi, s'est trouvé opérer, pendant des mois, sans avoir une exacte conscience du but qu'on lui faisait poursuivre, le camouflage ayant été poussé jusqu'aux extrêmes limites de la vraisemblance.

Dans une autre branche d'activité, des instructions tendant théoriquement à une réorganisation du reportage du journal, "parapluie", fournirent aux Agents de renseignements du Poste des raisons valables (?), de prendre pied au cœur même des milieux officiels (allemands et Vichyssois) (Europa-Presse, Transocéan, DNB//Conférences de Presse à l'Ambassade, à la Prostaffel, Chez Brinon) et de se procurer des "sources" grâce auxquelles des "Bulletins", politiques et économiques, de plus en plus étoffés, tout en enrichissant la documentation du Poste donnèrent au Commandement (et sans doute aussi aux Alliés) la possibilité de recouper ses propres informateurs et de suivre l'évolution de la situation au jour le jour, parfois même plusieurs fois par jour. Lorsque les circonstances le permettront, on connaîtra certainement avec surprise les organismes ennemis qui sans s'en douter le moins du monde ont fourni "gracieusement" au Poste les renseignements que leur apportaient leurs fils directs avec BERLIN et leurs observateurs auprès du Gouvernement de VICHY. (*Spécialement Transocéan, relié par Téléprint avec Berlin*).

La "leçon" ayant été faite et dûment apprise, par tous, une notable partie des "fournitures" avait de grandes chances de supporter victorieusement un examen même mal intentionné, mais d'autres archives s'accumulaient de jour en jour. Or, pour une "affaire" précédente, trois perquisitions avaient déjà été effectuées dans les Bureaux du chef de Poste. Le "chemin" et la disposition des locaux étaient connus, il était donc contre-indiqué de conserver à proximité des sbires du S.D. le moindre document compromettant or, s'il était relativement facile de tenir en quelque bonne cachette le livre de caisse les instructions d'ALGER, et même ceux des rapports qui n'avaient pu encore être acheminés, il fallait cependant pouvoir consulter à toute heure du jour, et même de la nuit, les pièces essentielles l'ordre de bataille, notamment, qui constituait "l'évangile" du Poste, servait à l'instruction des Cadres et devait pouvoir être largement diffusé au moment de la "montée en surface" si cette pièce était saisie, il fallait pouvoir "l'expliquer" de façon convaincante, pour détourner tout soupçon. On verra par les spécimens joints (format 45x30) que, même soumis à l'examen des "experts" les plus "embochés", elle avait été présentée sous un camouflage qui devait la faire considérer comme une étude synthétique de la réorganisation des divers services d'un grand journal. Et comme la Direction du journal complice (repliée en Zone Sud) avait été munie du même document et se tenait prête à affirmer la réalité des études poursuivies entre les deux zones pour une éventuelle réparation à Paris, l'enquête n'aurait trouvé dans cette prise aucun argument supplémentaire pour étayer ses poursuites.

L'une des tâches essentielles du "Noyau précurseur" était de rechercher et de rassembler tous les effectifs nécessaires au complet fonctionnement du Poste "normal" lorsque celui-ci serait appelé à opérer "en grand", mais ce recrutement exigeait les plus sévères réserves : Les consignes de la Direction prescrivaient qu'il devait, jusqu'à la dernière minute, être conduit de façon à ne pas découvrir le "noyau précurseur". Pourtant, dans l'hypothèse où une mobilisation générale ne suivrait pas immédiatement la Libération et ce fut le cas, il importait de se procurer à l'avance les "moyens" nécessaires à la mise en action quasi-instantanée du Poste, même si la Capitale et ses Antennes

(Seine-et-Oise et Seine-et-Marne), n'étaient pas dégagées d'un seul coup. (Laissez-passer de nuit -coupe files du Groupement Luchaire). On affirmait, d'autre part, qu'à l'approche des Troupes Libératrices ou dès les premiers symptômes " d'agitation ", les Autorités occupantes interdiraient toute circulation d'un arrondissement à l'autre et cette éventualité trouvait sa confirmation dans la distribution aux personnalités " collaborationnistes " de " Laissez-Passer " spéciaux leur assurant un asile dans les " îlots de protection ", qui devaient être tenus par la Wehrmacht. La solution fut trouvée dans la création de " Centres Mobilisateurs " à la tête desquels furent placés des officiers de confiance dont la mission se limitait au " repérage " pur et simple de la résistance effective et de la condition physique des " recrues " à appeler éventuellement en fonction de la spécialité dans laquelle ils avaient servi au cours de l'une ou l'autre des deux guerres. Encore les recruteurs, quoique entièrement sûrs, avaient-ils été laissés dans l'ignorance des " emplois " à pourvoir.

Deux chiffres permettront d'évaluer l'importance de la tâche qui fut accomplie, à l'insu des propres intéressés les prévisions initiales fixaient l'effectif du Poste à quelques dizaines de rationnaires; Or, les "Centres Mobilisateurs " (*Association des Lynx, prospectée par le capitaine René Maurice - Amicale de l'école de perfectionnement des Sous-officiers de réserve cavalerie de la région de Paris du St Lieutenant Pierre*) réussirent à fournir, et sans aucun " accident ", la majeure partie des 500 Officiers, gradés et hommes de troupe qui figuraient sur les contrôles du B.S.M. " 407 " moins de deux mois après la Libération.

La question des "contacts " et des liaisons était plus difficile à résoudre les immeubles qui abritaient le P.C. clandestin du Poste étaient en effet occupés, dans leur quasi-totalité, par un service de " VICHY " (Recrutement de la Main-d'œuvre pour l'Allemagne), " truffé " d'éléments ennemis, (*Certains jours même, des personnalités allemandes d'un rang élevé (?) pouvaient croiser dans le hall, le Directeur du Service S.M. précurseur, le Chef de Poste et quelques-uns des "agents " qui auraient constitué pour le S.D. un joli " tableau de chasse". Les représentants directs du Gauleiter Sauckel, lorsque celui-ci se trouvait empêché, présidèrent à différentes reprises, dans la Salle des Fêtes, d'interminables séances de travail ou... d'orientation.*); pour pouvoir pénétrer dans les immeubles, le personnel "camouflé " travaillant pour le Poste, ainsi d'ailleurs que les authentiques Rédacteurs employés et ouvriers du journal devait avoir obtenu des " occupants ", un " Laissez-Passer ", appuyé par la production d'une carte d'identité et, ce qui était encore plus gênant, les visiteurs devaient être " enregistrés " à l'arrivée et au départ. Grâce à des générosités utilement réparties, les " relations " du chef de Poste échappèrent cependant presque toujours à cette formalité par trop indiscrète. Là encore, le camouflage " journal " donna les meilleurs résultats, les contrôleurs n'ayant pu réussir à discriminer les vrais journalistes des faux et ayant été amenés peu à peu à considérer comme naturelles les visites, même nombreuses, faites par des soi disant journalistes, homme de lettres ou " candidats " à un soi-disant Rédacteur en Chef qui avait son bureau et son domicile personnel dans le même bâtiment. (Visites régulières des Généraux Duché et Navarre).

Pour pouvoir entrer en action au jour J, tous les Postes S.M. répartis dans les deux zones, devaient avoir reçu avant le débarquement (ou le soulèvement) un " matériel " indispensable ; le personnel S.M. devait, en premier lieu, être muni " d'accréditifs " lui permettant de se faire reconnaître des éléments de la Résistance (F.F.I.) et aussi des Etats-Majors et Troupes avec lesquels il aurait à prendre contact au moment de la Libération. Or, les risques de plus en plus sérieux d'interception par l'ennemi s'opposaient à tout envoi par la Direction Générale basée à Alger, ou par son " antenne " de Londres, de pièces par trop révélatrices d'une préparation, que les meilleurs limiers du S.D. n'avaient pas réussi à déceler. Les documents qu'on ne pouvait recevoir furent donc établis en France occupée et ce fut encore le journal - " parapluie " du Poste de PARIS qui assura la composition et le tirage, à de multiples exemplaires, des cartes d'identité, ordres de mission permanente (bilingues), codes, billets d'écrou et d'extraction, etc.

Ces opérations durent être entourées de précautions inusitées : la présence d'ouvriers ne se justifiait guère dans les ateliers d'un journal qui ne se publiait pas à Paris ; d'autre part, l'imprimerie se trouvait accolée au " magasin d'habillement " dans lequel étaient stockés et distribués les effets constituant le " trousseau " des travailleurs français partant pour l'Allemagne, au titre du Service Obligatoire : l'utilisation de machines mues à l'électricité était donc de nature à intriguer dangereusement des observateurs indiscrets. Les tirages furent tous exécutés " à bras ". C'est également l'imprimerie clandestine du Poste de PARIS qui " sortit ", dans les mêmes conditions spéciales, les Ordres de Mission qui furent remis en pleine insurrection, aux Membres du Gouvernement Provisoire. Toutes les fois que les circonstances l'exigèrent, c'est encore sous la même " couverture " et dans les locaux du P.C., qu'un petit atelier de faux cachets (*Contrôlé par le Cne Louis Mouthon – Directeur des Services Techniques du " Journal "*), prit sa part des commandes que les fournisseurs attirés de la Direction du S.S.M. clandestin ne pouvaient suffire à exécuter.

Aux premières heures de l'insurrection, les nouveaux dirigeants de la Préfecture de Police, résolurent de décorer tous les bureaux de leur immense bâtisse du portrait du Chef du Gouvernement Provisoire, dont on pense bien qu'il n'existait dans Paris, qu'un très petit nombre d'exemplaires, c'est au Poste S.M. clandestin qu'ils demandèrent le tour de force nécessaire à la réalisation de leur patriotique désir. Aidé de ses enfants, un Officier du *Poste (Marcillac-sa*

filles et son gendre le médecin militaire Goury-Laffont) - (qui se trouvait être le propre Directeur du journal dont le S.S.M. était l'hôte), passa la nuit entière dans les Laboratoires de Photographie et au matin, des centaines de reproductions d'un cliché du Général de Gaulle, encore mal séchées et touchantes par leur imperfection, (*dés le 26 août 1944, M Maurice*), purent traverser les quartiers où la bataille faisait rage, pour porter aux héroïques combattants de la Préfecture le réconfort de la symbolique présente de celui qui n'avait jamais douté de la résurrection de la vraie France. Un détail amusant, dans le cadre des difficultés matérielles la quasi-totalité des membres du Poste, officiers venus d'Alger ou ayant laissé leurs uniformes en Zone Sud, petit personnel non gradé, ne possédaient naturellement aucune tenue militaire. Il ne pouvait être raisonnablement envisagé de les "habiller", tous, sur place, en pleine occupation. Il importait pourtant de faciliter leur identification pendant les opérations de "nettoyage" et notamment lorsqu'ils seraient appelés à agir au milieu des combats de rue qui seraient conduits par les Troupes Alliées et les Forces de l'intérieur. Un insigne avait donc été prévu, qui devait faire ressortir très visiblement sous les couleurs réglementaires du brassard de l'État-major de l'Armée, blanc et rouge, les trois initiales du Service de Sécurité Militaire (S.S.M.). La fabrication portait sur un nombre important d'exemplaires et particulièrement, à l'époque critique pour l'ennemi où elle se plaçait, elle était susceptible d'attirer des attentions soupçonneuses. La parade nécessaire fut fournie par la constitution, évidemment fictive d'un groupement de "canotiers" dénommé "Société Sportive de la Marne" (S.S.M.). En cas d'enquête, une importante Fédération (Fédération Française d'Aviron), ayant, elle, une existence réelle, avait accepté de servir de répondant au véritable S.S.M.

Vinrent les jours d'août, pleins d'espoirs, mais aussi d'angoisses, car le "lasso", de l'occupant se resserrait de plus en plus autour du Poste; presque coup sur coup, deux des "habitues" du P.C. avaient été capturés par le S.D (*Lt Colonel Cazin d'Honincthun et Capitaine Robert*), et on ignorait quels documents avaient été saisis sur leur personne ou à leur domicile, quelle filature avait pu révéler la liste de leur "relations", quelles traces avaient pu être relevées de leur appartenance au S.S.M. et, pour comble de malchance, au moment même où elle devenait plus nécessaire, la solide "protection" dont le Poste avait profité pendant des mois, lui faisait brusquement défaut, on réalisa, lorsqu'elle se fut effondrée au lendemain du débarquement en Normandie (*Devant les exigences décidément inacceptables de "Vichy", le journal- "paravent" avait, de lui-même, cessé sa parution en zone Sud, et, pour ne pas être contraint de reparaitre, même sous la menace, avait dispersé immédiatement toute sa rédaction*), toute la puissance de la façade derrière laquelle s'étaient effectués jusqu'alors les travaux de "montage" du B.S.M. "407".

Le "Noyau précurseur" maintint néanmoins en pleine action tous ses éléments, d'abord sous le prétexte vite insoutenable d'une simple interruption momentanée, puis en arguant de la nécessité de liquider la situation rédactionnelle, administrative et technique d'une énorme entreprise dont les engagements étaient multiformes. Malgré tout, il devint rapidement bien osé de prétendre expliquer l'intérêt porté aux affaires de la France et...de l'Allemagne, par une cohorte d'informateurs et de simili-reporters qui n'avaient plus personne à informer. Quant au chef de Poste lui-même, il se trouvait "pris entre deux feux" également redoutables d'une part, pour suivre de plus près une situation mouvante, il avait dû intensifier ses contacts avec les éléments les plus outrageusement "collaborationnistes", donc, les milieux les mieux informés des réactions de l'ennemie il se trouvait, de ce fait, dans le cas d'être légitimement confondu avec les pires adversaires de la France. Au jour des "règlements de compte" il risquait fort d'être "liquidé" sans avoir eu le temps d'expliquer les véritables raisons de sa conduite, par l'une quelconque des "équipes" qui se chargeaient des jugements sans appel.

D'un autre côté, l'organe central du S.D. qui n'avait jamais perdu de vue cet officier depuis sa mise en liberté, avait "renoué", avec lui, et, pour ne pas avoir été notifié sous la forme brutale d'une mise en demeure, l'obligation qui était faite au représentant du S.S.M de rencontrer de plus en plus fréquemment et avec régularité, les Chefs du S.D. justifiait toutes les inquiétudes elle apportait, pour le moins, des entraves croissantes aux travaux du "Noyau précurseur". En effet, les procès-verbaux des enquêtes, perquisitions et interrogatoires d'une "affaire" qui était loin d'être classée, constituaient un annuaire trop précis des liens de famille et d'amitié, des domiciles, numéros de téléphone, de celui que le S.D. traitait plusieurs fois par semaine dans les meilleurs restaurants du marché noir, en attendant, sans doute s'il ne se décidait pas à comprendre ce qu'on en attendait, de lui assurer dans quelque geôle d'outre-Rhin, des menus plus spartiates. Toujours est-il qu'après avoir dégusté, du bout des lèvres, les crus les plus fameux avec ceux dont tout lui commandait de s'éloigner comme de la peste, le chef de Poste ne se résignait pas à négliger ses rendez-vous avec ceux qui, si ce "jeu" brûlant se terminait bien, devaient l'aider plus tard, mais le plus tôt possible, à mettre hors d'état de nuire, les lieutenants d'Himmler. Il en résulta des incidents qui, s'ils n'avaient pas frisé le tragique, auraient été du plus haut comique c'est ainsi que, moins de huit jours avant la Libération, dans les locaux du P.C. du Poste, le "Grand Patron" du S.S.M. clandestin en personne, s'est trouvé séparé par une seule cloison d'un S.S. appartenant au plus actif des Services de Recherches ennemis. Est-il besoin de dire que le départ de ce visiteur indésirable fut salué par un soupir à la fois amusé et soulagé.

L'insurrection déclenchée, (*Ordre donné du Bureau du "Journal", par M Maurice*) la circulation, contre toute attente, ne fut pas complètement interdite par l'occupant: les déplacements indispensables n'en furent cependant pas

pour autant facilités l'arrêt total du Métropolitain, les combats de rues, les barricades, les rafles massives opérées sur les bicyclettes, unique moyen de transport accéléré tant par la Wehrmacht que par les F.F.I. firent de la moindre liaison à l'intérieur de Paris, une véritable expédition et exigèrent du personnel précurseur, hommes et femmes, un dévouement, une endurance, souvent un réel courage sans lesquels, au moment même où il avait besoin de tous les concours, le chef de Poste se serait trouvé pratiquement seul devant une tâche écrasante. Il ne pouvait être question de confier au réseau pneumatique les convocations urgentes, l'usage du téléphone, se trouvait également proscrit du fait de la présence dans les Centraux, de Contrôleurs allemands ou " miliciens ". Les ordres d'appel dont la distribution ne souffrait aucun retard durent donc être portés à la main, pour être prêts à opérer dès la première minute, les principaux auxiliaires du Poste tous volontaires, campèrent au P.C., s'accommodant stoïquement d'un couchage et d'un ravitaillement de fortune.

Les difficultés ne s'atténuèrent pas, même lorsque les voitures purent sortir en attendant l'arrivée des troupes amies, des contacts devaient être assurés avec la Préfecture de Police et le Gouvernement Provisoire. La Préfecture en état de siège, était l'objet d'attaques répétées dont on ne savait si elles protégeaient une retraite ou si elles étaient inscrites dans un plan de réduction des " rebelles ". (*Les premières prises de contact ont été effectuées par le chef du BSM 407, son chef d'état-major le Cdt Sapin (venu d'Alger) et le Lt Guy La Brosse*). Pour entrer, comme pour sortir, il fallait s'élancer entre deux salves, en priant le ciel de voir s'ouvrir instantanément la porte donnant sur les cours intérieures qui échappaient seules aux feux d'enfilade, qui balayaient à peu près complètement tous les accès de ce " donjon " de la Résistance d'où était parti le signal de l'insurrection. Encore le calme aux alentours était-il si précaire que les passagers de la voiture de commandement du Poste durent, plusieurs fois dans ce secteur, évacuer précipitamment cette cible trop visible, pour attendre, dans un " angle mort " une accalmie relative. Ailleurs, les tireurs isolés (miliciens, en général), embossés sur les toits ou aux étages supérieurs, amenèrent fréquemment les conducteurs les plus paisibles à traiter sans ménagement leur moteur. Quant à la recherche des Membres du Gouvernement Provisoire, elle prit longtemps, le visage d'une course-poursuite, car, à peine une adresse était-elle connue qu'elle était déjà périmée. Un Service " ami " du Poste et dont l'entrée en action revêtait une particulière importance, dut attendre plusieurs jours pour recevoir son " matériel " de démarrage, l'îlot dans lequel s'était installé le département ministériel " fournisseur ", ayant été encerclé par les blindés ennemis. (*Les premiers mandats d'arrêt " Au nom du Gouvernement Provisoire, ont été tapés dans l'immeuble du " Journal " sous l'autorité du Gal Ducloux*).

Un matin, lorsque les fonctionnaires vichyssois de la " MAIN-d'ŒUVRE " se présentèrent pour continuer leur triste besogne, ils se heurtèrent à une affiche jaune, tout fraîchement apposée, mais qui les attendait depuis des mois :

LOCAUX RÉQUISITIONNÉS PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE PREMISES REQUISITIONED BY THE MILITARY AUTHORITIES

Leur place fut immédiatement prise par les premiers Officiers du Poste dont l'uniforme réapparaissait pour la première fois, depuis des années, au centre même de la Capitale. En quelques heures, le P. C. se trouva occupé à la fois par la Direction de la S.M. et son antenne principale le B.S.M. "407" (*toute la future installation avait été minutieusement préparée par le Lt Prud'homme et Cne Louis Mouthon*) les voitures, recensées à l'avance, vinrent en mi-temps record se ranger dans le garage proche, la popote et les cantonnements se garnirent jusqu'à en craquer, le standard s'illumina de toutes ses lampes, tandis que les " équipes de chasse qui avaient déjà repéré leur meilleur gibier, commençaient à " cueillir " par pleines fournées dans le misérable troupeau des domestiques et des agents de l'ennemi, arrachés, parfois de haute lutte, à la protection déjà défaillante de leurs " employeurs " ou de leurs chefs. (C'est la chambre forte du " Journal " qui servit de dépôt pour les sujets les plus précieux.)

Dans PARIS, partout, on se battait encore avec acharnement, mais la véritable mission de la **SECURITE MILITAIRE** ne pouvait plus attendre et les risques mortels d'un retour offensif des tueurs de la Wehrmacht et des bourreaux d'Hitler furent allégrement acceptés par tous.

Fiers d'avoir déjoué les embûches de leurs plus implacables adversaires, l'Abwehr et le S.D., les éléments Précurseurs " firent surface " à l'heure exacte que choisissait leur Directeur, " à la française ", ayant sorti le " grand pavois " des jours de fête et de victoire.



LE JOURNAL

(FONDÉ EN 1892)

Le Rédacteur en Chef

(1942 - 1943 - 1944)

Adresse Postale :

GÉRARD-DUBOT
JOURNALISTE PROFESSIONNEL

100, RUE DE RICHELIEU, 100

Téléphone personnel :

RICHELIEU 78-62

PARIS, le 31 Mars 1953

MEMORANDUM

"LE JOURNAL" et son Edition de LYON

Certaines erreurs matérielles ayant pu se produire dans la "distribution" de la brochure "MAINTENANT, IL FAUT LE DIRE" je tiens à votre disposition un exemplaire de ce document : il a été établi aux yeux de tous les hommes de bonne foi auxquels il était destiné, la continuité et la qualité des appuis que la DIRECTION de la SÉCURITÉ MILITAIRE (dont j'étais l'un des représentants) a trouvés, durant toute l'Occupation et dans les trois zones, auprès du quotidien - replié à LYON - mais dont je dirigeais à PARIS (comme Rédacteur en Chef) une "ANTENNE"... à usages multiples.

Cependant, quelques-uns de ceux qui m'avaient fait l'honneur de me lire m'ont dit, avec une loyauté dont je les remercie : "...la cause est entendue en ce qui concerne l'activité clandestine des divers personnels - de tous échelons - du "JOURNAL", qui s'étaient groupés sous votre commandement dans les éléments précurseurs d'une Organisation de Résistance mise en place immédiatement après l'Armistice, mais il reste un point sur lequel nous sommes incomplètement informés :

"QUELS ONT ÉTÉ LE COMPORTEMENT ET L'ALLURE GÉNÉRALE DU "JOURNAL" dans ses Editions de Zone Sud (les seules publiées depuis Juin 1940)?"

.../...

J'aurais pu me contenter de répondre :

La COUR DE JUSTICE DE LYON qui avait ouvert, le 5/11/45, une information contre la Société Anonyme du journal "LE JOURNAL" a, le 28/6/46, sur réquisitoire du Commissaire du Gouvernement, ordonné le classement de la procédure.

En aucun moment, à ma connaissance, la dite COUR de JUSTICE n'a été suspectée d'avoir péché par excès d'indulgence : la DÉCISION de CLASSEMENT - d'ailleurs fortement motivée - a force de CHOSE JUGÉE. (La Jurisprudence la plus autorisée relative à l'application de l'Ordonnance du 28 Novembre 1944 est formelle sur la valeur de la Décision de Classement qui lui confère cette autorité de "chose jugée") (1)

Je ne m'en tiendrai pas là et il ne me déplairait nullement d'avoir à produire, aujourd'hui encore et devant n'importe quelle "juridiction" (parlementaire ou autre), les documents et témoignages qui ont entraîné le classement des poursuites engagées en 1945 contre "LE JOURNAL". Après avoir traité (dans ma Brochure) la phase "parisienne" de nos diverses activités, je suis tout aussi à mon aise pour apporter certaines précisions sur l'autre aspect du problème de conscience qui va se poser à nouveau - et sous peu sans doute - aux Législateurs. Mais il me suffira, pour le moment, de reprendre ici les passages essentiels d'une lettre par laquelle j'ai eu le souci d'éclairer - entre autres - un Parlementaire chevronné, plusieurs fois Ministre, ancien Sénateur, actuellement Député, qui avait été l'un des premiers à me confier son besoin de connaître exactement l'attitude du JOURNAL pendant la période durant laquelle il s'est imprimé hors de PARIS.

Je ne m'étendrai pas sur la juridiction d'exception créée par la Loi du 11 Mai qui avait bénéficié des voix communistes (158) et socialistes (139); vous savez que les "Biens de Presse" dévolus à la SNEP, l'ont été à deux titres différents :

- a) Journaux reconnus "coupables". (Les Propriétaires sont purement et simplement dépossédés).
- b) Journaux "acquittés" mais ayant continué à paraître au delà d'une date - d'ailleurs assez arbitrairement

.../...

(1) La "décision" prise par le Commissaire du Gouvernement, à la fin de l'exposé des faits, est un acte de juridiction et non de simple administration; il agit alors comme juge.

Arrêts : Cour d'Appel de Nîmes, 25 juin 1945 (J.C.P.-45-II-2869 et note FAUCHER).

Cour de Cassation, 10 avril 1946 (J.C.P.-II-3156 et note J.B.).

fixée - (La Loi disposait que les Propriétaires, victimes d'une "expropriation" de fait, recevraient une indemnité... qui n'a jamais été payée, ni même, jusqu'à ce jour, évaluée).

Ce dernier cas serait celui du "JOURNAL"... si l'on ne tient compte que du calendrier.

Or, en m'appuyant uniquement sur des documents inattaquables, je prétends le démontrer : la simple équité exigeait que "LE JOURNAL" (qui disposait à PARIS d'installation de premier ordre, mais avait toujours refusé de quitter la zone sud) soit, aussitôt après vérification des motifs invoqués, "relevé" des sanctions qui l'atteignaient à la fois dans son honneur et dans ses biens puisqu'il avait délibérément accepté tous les risques inhérents à l'aide apportée sans aucun profit - bien au contraire - à une Organisation de RÉSISTANCE hautement qualifiée.

(Qu'on me permette ici une transposition - mineure - de la situation du "JOURNAL" sur un cas concret de la vie de chaque jour);

Appelé d'urgence auprès d'un blessé qui lui avait été décrit comme légèrement atteint, mais dont l'examen lui révèle qu'il est justifiable d'une intervention prolongée, le D^r X... avait abandonné sa voiture bien au delà de la tolérance admise sur un emplacement où le stationnement est strictement limité.

Contravention lui ayant été - naturellement - dressée, le D^r X... fournit, avec preuves à l'appui, les motifs réels qui l'ont amené à enfreindre le règlement. Conçoit-on que cette contravention pourrait être maintenue?

I. - J'ai parlé de PREUVES : en voici qui sont tirées de la Décision de la COUR DE JUSTICE DE LYON.

Saisie - par la COMMISSION D'ÉPURATION de la PRESSE - des textes publiés par "LE JOURNAL", la COUR a ainsi apprécié leur "valeur". Je cite mot pour mot :

"... Dans les numéros relevés, il a été établi que les articles incriminés n'étaient que la reproduction minimisée des Notes d'Orientation obligatoires de la Censure.

"D'autre part, le plus souvent, il y avait l'indication de l'origine de l'information : HAVAS/O.F.I., si bien qu'un lecteur averti ne pouvait s'y tromper..."
(suivent un certain nombre de cas contrôlés, tous probants, dont je vous épargne la reproduction).

.../...

En fait, nous nous sommes constamment refusés, en dépit des pressions et des menaces, à donner comme étant nôtres des textes ou des commentaires émanant de "VICHY" et dont on voulait nous contraindre à prendre la paternité.

C'est ainsi que, le 12 mai 1944, "LE JOURNAL" a été suspendu pour avoir refusé de donner comme sien un article sur les WAFFEN SS. Non seulement il n'a pas cédé aux objurgations de VICHY, mais il a demandé, par de longs et explicites télégrammes adressés "en clair" au SYNDICAT de la PRESSE PARISIENNE repliée et à la FÉDÉRATION de la PRESSE une convocation immédiate de leurs membres à l'effet de savoir (je cite textuellement) "... s'il était raisonnable... **que des journaux français puissent être mis dans l'obligation de publier comme étant l'opinion de leurs dirigeants ou de leurs collaborateurs, un texte dont l'esprit est parfois aussi différent de leur conception que sa forme est inhabituelle et surprenante...**"

Les deux Groupements ainsi requis d'agir n'ayant pas immédiatement répondu, "LE JOURNAL" a entamé une action individuelle auprès de plusieurs de ses Confrères et a déclaré aux Services de l'INFORMATION que "si, ayant eu satisfaction, il décidait de reparaitre et qu'une requête du même genre lui était ultérieurement adressée, il arrêterait net sa publication".

Quelques jours plus tard "LE JOURNAL" refusait, malgré des instructions impératives de la Censure, de publier comme sien un télégramme daté de LISIEUX et qu'il jugeait diffamatoire pour nos Alliés. Appelé devant une Commission allemande et soumis à un interrogatoire long... et menaçant, le Représentant de la Direction du "JOURNAL" refusait formellement de reprendre la publication.

(Les originaux des pièces concernant cet incident figurent d'ailleurs parmi les documents saisis avec les archives de VICHY.)

II. - Continuant la publication de son Edition - squelettique - à LYON, postérieurement à novembre 1942, "LE JOURNAL" en a-t-il tiré un bénéfice quelconque?

La Décision de Classement n'a pas négligé cet aspect de la question et a minutieusement pesé les incidences financières du dépassement de la date-limite qui assurait seule la "couverture" nécessaire au "Bureau" parisien (1).

.../...

(1) En tout état de cause, en raison de l'intérêt vital qu'elle présentait pour l'accomplissement de ma mission, j'aurais insisté - mais n'ai d'ailleurs pas eu à le faire - pour obtenir la "survivance" de l'édition de Lyon (voir à ce sujet, la brochure p. 9, in fine).

Je cite encore sur ce point les termes mêmes dans lesquels le Commissaire du Gouvernement a motivé son "attendu" :

"... les dirigeants du "JOURNAL" ont continué à faire paraître leur Quotidien malgré un déficit écrasant : 13 à 14 millions..."

(Il s'agit, bien entendu, de millions valeur 1940-1944),
et plus loin :

"... "LE JOURNAL" a refusé toute publicité pour les Allemands ou les Institutions de Vichy; il a été l'un des rares journaux qui ont refusé d'adhérer au "Contrat Marion" qui l'aurait lié à la politique Pétain-Laval..."

III. - Comment alors expliquer raisonnablement cette obstination à poursuivre une exploitation aussi désastreuse?

L'Annexe n° 1 de la Brochure révèle aujourd'hui - et irréfutablement, je pense, des motifs qui, - par bonheur - ont échappé à la fois au "Gouvernement de fait" et aux "Autorités occupantes".

Ils sont exposés dans une énumération détaillée de quelques-uns des services rendus (au prix de considérables sacrifices d'argent et de prestige supportés par les propriétaires) et, le 19 octobre 1944, avant de partir aux Armées, le Chef de SERVICE de la SÉCURITÉ MILITAIRE/FRANCE, concluait son attestation en ces termes :

"... Il est hors de doute que si votre action avait été découverte, "LE JOURNAL" en aurait considérablement souffert dans ses biens et dans la personne de ses dirigeants, en punition de l'aide précieuse consentie à la SÉCURITÉ MILITAIRE clandestine..."

A ce "certificat" - qui vaut une citation à l'Ordre - on me permettra d'ajouter avec quelque amertume que la "punition" est cependant venue : elle ne nous a pas été infligée par la STAPO ou le SD, nos plus dangereux adversaires, mais... par nos propres compatriotes.

IV. - Voilà, me semble-t-il, qui doit lever définitivement tous les doutes sur la conduite du "JOURNAL" et pourtant...

Le nom du "JOURNAL" qui a tenu pendant tant d'années une si grande place dans la Presse française, n'est pas encore rétabli sur la façade de l'Imprimerie - débaptisée - de la rue de Richelieu dont les rotatives n'ont jamais tourné pendant l'Occupation pour les Allemands, ni pour leurs valets de Presse, malgré les invites de plus en plus pressantes de la

....

PROPAGANDAABTEILUNG, de l'AMBASSADE du REICH et même de conseillers personnels du Führer.

Et pourtant...

à la lumière des documents produits et que - fort heureusement - des témoignages viendraient aujourd'hui encore appuyer, aucune des raisons ne subsiste qui pourrait légitimer une application - fut elle atténuée - de la loi du 11 mai au "JOURNAL" : il n'y a RIEN à son "débit" et on me pardonnera de dire - avec fierté - que son compte est même largement "créditeur".

V. - Un mot encore :

A Lyon, l'édition du "JOURNAL" était l'œuvre des survivants de la rédaction parisienne et de quelques "repliés" en chômage auxquels s'étaient joints, après le sabordage du "PROGRÈS" et du "TEMPS", plusieurs rédacteurs de ces grands quotidiens.

La Libération venue, tous ces journalistes ont retrouvé dans la "nouvelle presse", des postes à la mesure avant tout de leur patriotisme sans tache, et aussi, sans doute, de leurs qualités professionnelles. (Parmi eux, l'un a été, pendant un temps, Directeur général d'un nouveau quotidien; un autre est aujourd'hui Rédacteur en chef d'un journal "issu de la Résistance"). De toute évidence, - et comment aurait-il pu en être autrement! - leur passé pendant l'Occupation et leur activité professionnelle avaient été jugés sans aucun reproche, mais, dans le même temps, "LE JOURNAL" qu'ils avaient rédigé et mis en pages jusqu'au dernier numéro inclusivement (c'est-à-dire pendant les mois ayant entraîné la dévolution) était, lui, tenu pour "indigne" et la confiscation était prononcée de tous les biens... qui n'avaient jamais servi.

VI. - Cette... "inégalité" dans la distribution des "récompenses et des châtements" heurte suffisamment toutes les lois de la logique (et de la justice) pour me dispenser de poursuivre une démonstration par elle-même éclatante : le législateur de 1946 qui avait voulu frapper des coupables a atteint aussi des innocents et, parmi eux, certains qui avaient fait tout leur devoir... et même un peu plus.

Chef (homologué) d'un élément (homologué) de la plus authentique RÉSISTANCE, ce n'est pas, - je vous demande de me croire - parce que j'ai été personnellement "couvert" par "LE JOURNAL", avant, pendant, et après ma déportation, que je me réclame de ma qualité de Rédacteur en chef, mais il m'est impossible de séparer le Journaliste du Résistant : l'un comme l'autre réclament la solution équitable d'un cas qui a été mal jugé parce que mal connu.

.../...

Aussi terminerai-je cet exposé (d'ailleurs bien incomplet) par quelques extraits des textes dont l'application automatique légitimerait le rétablissement du "JOURNAL" dans TOUS les droits dont il disposait lorsqu'il a quitté Paris en 1940. S'il en était autrement, les historiens de la Libération - traitant de "l'excuse absolutoire" dont il a été fait largement usage - devraient alors constater qu'il a été beaucoup plus "coûteux" d'avoir assuré à un Réseau reconnu une "couverture" efficace que d'avoir "liquidé", parfois un peu prématurément, quelques "collaborateurs"... qui ne l'étaient pas.

VII. - QUI PEUT, LÉGALEMENT, SE RÉCLAMER DE LA RÉSISTANCE?

Dès le 3 mars 1945, l'ordonnance 45-322 reconnaissait la qualité de "Membre de la RÉSISTANCE" aux personnes :

... qui ont accompli des actes de résistance en France pour le compte : soit d'un organisme d'action français... soit d'un groupement reconnu par le CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE...

(Le Poste régional de Paris de la SÉCURITÉ MILITAIRE (B.S.M. "407") a été rattaché à l'ORGANISATION de RÉSISTANCE de l'ARMÉE (O.R.A.) et la D.S.M./F. - dont il dépendait - au Réseau S.S.M./F-T.R.)

Par la suite, une codification plus motivée a été établie et, entre autres précisions :

... la qualité de COMBATTANT VOLONTAIRE de la RÉSISTANCE peut être reconnue aux personnes qui... apportent la preuve qu'elles ont accompli habituellement des actes caractéristiques de résistance pendant trois mois au moins avant le 6 juin 1944...

(Loi n° 49-418.)

Le décret 49.427, d'autre part, qualifié d' "actes de résistance à l'ennemi" :

Art. 2, § 4h : "... les actions offensives ou défensives dirigées contre les forces militaires de l'ennemi..."

Art. 2, § 5 : "... les actes accomplis par toute personne s'associant à la résistance qui ont été, par leur importance ou leurs répercussions, de nature à porter une sérieuse atteinte au potentiel de guerre de l'ennemi et qui avaient cet objet pour mobile..."

.../...

Ce même décret retient également comme "actes de résistance" :

"... tout acte d'aide volontaire apportée soit à un réseau, une formation ou un mouvement reconnu, soit même individuellement à un membre desdits groupements...

"... tout acte, même isolé, d'action contre l'ennemi et qui consiste en la rédaction, l'impression, le transport ou la distribution de tracts ou de journaux clandestins.

(Des Ateliers du "JOURNAL", rue de Richelieu, sont sortis et ont été distribués dans les trois Zones : des Ordres d'Ecrou, des Ordres de Mission, des Codes Téléphoniques, etc.)

(L'équivalence minima de cette production tout au moins à l'égard de tracts le plus souvent ronéotypés ne semble pas pouvoir être honnêtement contestée.)

Et le décret 49-427 continue :

"... pour la fabrication non rétribuée de pièces d'identité pour les Membres de la RÉSISTANCE..."

(Les faux cachets rentrent bien dans cette catégorie (Vr. p. 7 de la Brochure.)

"... la fourniture volontaire et gratuite d'un local pour une réunion d'un groupe clandestin..."

(Tous les Services clandestins dont j'ai assuré la mise en place et le fonctionnement depuis ma première mission, le 24 août 1940, ont toujours été abrités à Paris, dans l'hôtel du "JOURNAL" placé sous séquestre allemand depuis le 1er juillet 1940. C'est d'ailleurs dans mon bureau, 100, rue de Richelieu, que j'ai été arrêté et que de minutieuses perquisitions ont été opérées par la police secrète (G.F.P. 550 de l'ABWEHR)

CONCLUSION ?

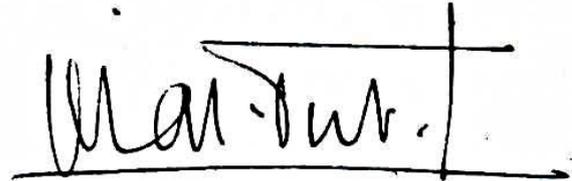
Les juristes ayant ainsi exactement défini les "éléments constitutifs" de la résistance, il leur reste à dire aujourd'hui, en accord avec le PARLEMENT et les organisations de RÉSISTANCE, si "LE JOURNAL" a accompli des actes légalement qualifiés d' "actes de résistance à l'ennemi" et, par voie de conséquence, si cette "personne morale" (groupant Direction,

.../...

Rédaction, Administration, Services techniques) doit bénéficier de la même "protection" accordée aux "personnes physiques" par le Statut de la RÉSISTANCE.

Une réponse, qu'on pouvait croire déterminante, avait été donnée à cette question un mois après la Libération de Paris, sept mois avant la capitulation de l'Allemagne. On trouvera, ci-après (pour en faciliter la consultation) une reproduction du document qui avait déjà été joint en Annexe (n° 1) à la brochure "MAINTENANT, IL FAUT LE DIRE".

Voir à la page suivante : 
Lettre DSM/F - 19 Octobre 1944)



(GÉRARD-DUBOT)

Déporté-Résistant
Carte n° 1001/03475

P. S. - Le COMITÉ d'ACTION de la RÉSISTANCE a, en son temps, formulé d'expresses réserves sur la valeur réelle des "Classements" dans le prononcé desquels il estimait que "l'influence gouvernementale" aurait été déterminante.

LE JOURNAL - qui n'est d'ailleurs pas le seul à se réclamer de l'abandon de toute accusation - aurait-il bénéficié (à son insu) d'appuis inespérés ?

L'étude annexée ci-après (sous N° 2 - feuillet rose-) règle indiscutablement ce point d'histoire. 

LES CAHIERS DE LA RESISTANCE

N° 3

LA PRESSE dite "acquittée"

COUR DE JUSTICE

DE LYON

DÉCISION DE CLASSEMENT

page 8 et 9

Tout citoyen, tant qu'il n'est pas condamné, est, de par nos lois, présumé innocent. A plus forte raison en va-t-il de même pour celui qui, ayant comparu devant un juge d'instruction, prouve si clairement son innocence que le magistrat signe un "non-lieu" ou un "classement".

Vous m'accusez d'avoir assassiné un homme à Paris le 12 Avril. Je prouve que, le 12 Avril, j'étais à Londres. Le juge d'instruction déclare "n'y avoir lieu à poursuites", et il "classe" l'affaire.

Le bénéficiaire de cette mesure peut dire qu'il a été plus qu'acquitté.

Non seulement, l'argument tient, mais il serait irréfutable si les décisions de classement concernant la presse vichyssoise étaient des classements de "justice", des décisions prises, en pleine indépendance, par des magistrats jugeant en leur âme et conscience.

Mais les classements, en matière de presse, ne sont pas des classements de ce genre. Ce sont des classements décidés, au mépris de la séparation des pouvoirs, par l'autorité gouvernemental. C'est le Gouvernement qui "classe".

Il est bon de rappeler ici un article du POPULAIRE du 26 Avril 1948 qui pose nettement la question :
etc... etc...

28 Juin 1946

Au 28 Juin 1946, le Gouvernement comptait :

12 M.R.P. (dont le Garde des Sceaux)
9 S.F.I.O.
10 COMMUNISTES

Quant au Cabinet au pouvoir pendant les six mois précédant la Décision de CLASSEMENT il comptait :

9 S.F.I.O.
8 M.R.P. (dont le Garde des Sceaux)
6 COMMUNISTES

Et si, après examen de cette répartition des Portefeuilles entre les Groupes, il restait un doute sur la totale indépendance du COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT, il est plus que probable que tous les anciens Ministres de 1946 (Garde des Sceaux compris) se défendraient énergiquement d'avoir exercé la moindre pression en faveur d'un de "ces titres qui devaient demeurer ensevelis etc... etc..."

(LE JOURNAL n'a sans doute pas besoin de préciser, ici, qu'il est parmi les mieux placés pour appuyer - éventuellement - cette défense des Ministres de 1946.

GÉRARD-DUBOT

PARIS, le 26 Mai 1952

Directeur en Chef du "JOURNAL"

1942 - 1943 - 1944

N° M/03.101-B
BSM "407"

NOTE

a.s. Impressions
clandestines.

Dans les Notes de la "PETITE HISTOIRE du BSM. "407" il est fait de fréquentes allusions aux travaux exécutés pour le compte des Eléments précurseurs de la Direction de la SÉCURITÉ MILITAIRE en FRANCE par les Ateliers du "JOURNAL", mais le « poids » réel de ces imprimés est fonction des dates de fabrication et de diffusion. Sur ces deux points, aucune contestation n'est recevable car il existe encore des témoins qui ne peuvent être récusés.

La responsabilité des travaux clandestins (composition et tirages des Imprimés, atelier de faux cachets, etc..) avait été confiée au Lieutenant de Chars Louis MOUTHON, alors Directeur des Services Techniques du JOURNAL. Ce même Louis MOUTHON maintenu dans ses fonctions dès la Libération par l'Administration des Domaines, est aujourd'hui encore et dans les mêmes locaux... Directeur Technique de l'IMPRIMERIE RICHELIEU, l'une des « conquêtes » de la SNEP.

D'autres témoignages - si il était nécessaire - pourraient être joints au sien ; je ne cite - par ordre alphabétique - que ceux des membres du personnel du "JOURNAL" pendant l'Occupation, actuellement « en service » à l'IMPRIMERIE RICHELIEU (de la SNEP) :

BOURGOIN Jacques, Employé d'Administration,
CHIGNAC Germain, Typographe,
GERARD Léopold, Commis d'Architecture,
MAUGIRARD Marcel, Chef du Service Electrique.

Les « Imprimés » SM. ont été si bien tirés pendant l'Occupation qu'ils ont pu, malgré les difficultés de transmission, être répartis en temps utile par les soins de la DIRECTION - clandestine - de la SÉCURITÉ MILITAIRE

.....

« entre tous les BSM. clandestins de toutes les Régions Militaires ». Une lettre de notre Chef, le Colonel H. NAVARRE (aujourd'hui Général du C.A.) l'atteste expressément.

(Cette pièce figure en tête des Documents faisant suite à la présente Note).

La valeur de la diffusion, dans toutes les Zones, de documents sur la nature desquels l'ennemi ne pouvait avoir de doute, vaut bien celle dont se réclamèrent certaines feuilles si clandestines... qu'elles n'atteignaient guère... que leurs Rédacteurs.

*
**

Persuadé que la « position » prise par LE JOURNAL lui vaudrait pour le moins les mêmes droits que s'attribuait la « Presse clandestine », j'ai rejoint les Armées alors que se poursuivaient encore les opérations de Guerre et sans m'inquiéter aucunement d'une mise sous Séquestre qui me semblait être une mesure de pure forme appliquée progressivement à toutes les Imprimeries de Journaux.

Avant de quitter le P.C. de la Rue de Richelieu, j'ai eu... la naïveté de ne pas constituer un stock de ces Imprimés dont le plus anodin aurait pu conduire l'« Editeur » vers le Poteau, la Hache, le Crématoire (ou même la Guillotine si son sort avait été « réglé » à la Prison KLINGELPUETZ de COLOGNE par exemple.)

Aujourd'hui, il m'est donc impossible de joindre à chacun de ces Fascicules un lot de mes « Pièces à conviction », mais j'en possède cependant une collection à peu près complète : elle est à la disposition (à l'ancien P.C. du B.S.M. « 407 »/100, Rue de Richelieu/Bureau 5/502) de tous ceux qui douteraient de la parole

de



DIRECTION DU SERVICE
DE
SÉCURITÉ MILITAIRE
EN FRANCE

COPIE

Annexe 1

PARIS, le 19 octobre 1944

LE COLONEL, chef du SERVICE

Monsieur le Directeur,

Au moment où je quitte la Direction du Service de Sécurité Militaire, je tiens à vous remercier du concours sans réserve apporté à mon Service par « LE JOURNAL ».

C'est, en effet, grâce à votre accord que le Lieutenant-Colonel GÉRARD-DUBOT, Chef du B. S. M. clandestin de PARIS, a pu être mobilisé dès le 25 octobre 1943 et a pu abandonner complètement son poste de Secrétaire Général qui devait normalement l'attacher à LYON, pour venir occuper à PARIS, tout en conservant sa couverture professionnelle, les fonctions militaires que je lui avais confiées.

Bien plus, c'est également grâce à vous que tout le personnel précurseur a pu être engagé au titre du « JOURNAL » et camouflé sous le paravent de besognes journalistiques ou administratives.

C'est grâce à vous encore qu'ont pu être composés et tirés dans les Ateliers de la rue de Richelieu (alors occupés par une Direction de la MAIN-d'ŒUVRE du Gouvernement de VICHY, auprès de laquelle siégeaient des Commissions allemandes), des centaines de portraits du Général de GAULLE, les Cartes d'Identité de la Délégation Générale du Gouvernement Provisoire et du Service S. M., les ordres de réquisition et de séquestre, les mandats d'arrêt et tous les imprimés destinés aux B. S. M. clandestins de toutes les Régions Militaires.

Bien plus, vous-même, le Directeur Technique, le Directeur Administratif et un grand nombre de membres du personnel avez travaillé pour le Service S. M. et lui avez permis d' « émerger » avant même la Libération complète de PARIS.

Si l'on tient compte de la suspicion dont était l'objet de la part des Services ennemis le Lieutenant-Colonel GÉRARD-DUBOT, qui avait déjà été arrêté et détenu pendant plusieurs mois et recevait depuis de fréquentes visites des représentants du Sicherheitsdienst et du danger que représentaient les visiteurs ou coups de téléphone de plus en plus nombreux on peut apprécier à sa haute valeur le risque que Vous-même et les dirigeants du « JOURNAL » n'avez pas hésité à courir. Il est hors de doute, en effet, que si votre action avait été découverte, « LE JOURNAL » en aurait considérablement souffert, dans ses biens et dans la personne de ses dirigeants, en punition de l'aide précieuse consentie à la SÉCURITÉ MILITAIRE clandestine.

De tout cela, je vous exprime en mon nom et en celui de mon Service, ma très grande reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Signé : NAVARRE.

PROPOSITIONS de RÉCOMPENSE

soumises au Commandement en raison des activités clandestines
des Personnels du NOYAU PRÉCURSEUR
du " B. S. M. 407 "

EXTRAIT

des Etats N° 4615 & 38/N

PERSONNELS appartenant au journal "LE JOURNAL"
(Ordre alphabétique)

| | | |
|-----------------|-----------------|--|
| BEVERAGGI | Constant, | Chef des Informations Générales. |
| BOURGOIN | Jacques, | Employé d'Administration. |
| CARON | Jean, | Rédacteur. |
| CHIGNAC | Germain, | Ouvrier typographe. |
| GÉRARD | Léopold, | Commis d'Architecture. |
| LONDON | Georges, | Rédacteur. |
| MALLET | Angélique, | Secrétaire. |
| B. de MARSILLAC | Jacques, | Directeur de la Direction. |
| MAUGIRARD | Marcel, | Chef du Service Electrique. |
| MORICE | Albert-Charles, | Rédacteur. |
| MOUTHON | Louis, | Directeur des Services Techniques. |
| PIOT | Georges, | Service Propagande. |
| PRUD'HOMME | Ernest, | Directeur des Services Administratifs. |
| ROMEIS | Jean, | Journaliste Parlementaire. |
| ROUX | Noëlle | Employée d'Administration. |

Toutes ces propositions reprises par la Direction de la SÉCURITÉ MILITAIRE (SSM/F) ont abouti à l'attribution de CROIX de GUERRE 39/45, et de Médailles ("RÉSISTANCE", "COMMÉMORATIVE" avec barrette "Libération", etc.).

(Les diverses propositions touchant le Chef de Poste lui-même (avancement dans le grade, dans la LÉGION d'HONNEUR, etc.) ont toutes été suivies d'effet).

ATTESTATION

Le Colonel d'infanterie Gerar-Dubot atteste que



Constant Beveraggi

M. BEVERAGGI, Constant
Journaliste Professionnel

A figuré dans l'État des Propositions de Citation à l'Ordre
établi le 12 Novembre 1944, sous le n° 38/N BSM.407
avec le « motif » suivant :

« Sans rien ignorer des dangers qui menaçaient chaque jour
d'avantage le Noyau précurseur du BSM 407, a été pendant
la clandestinité, l'un des informateurs réguliers du Poste. »

Ce texte établi alors que le Territoire National n'était pas encore totalement libéré ne pouvait évidemment apporter aucune précision révélatrice des activités « particulières » de Constant Beveraggi.

En d'autres temps, la proposition de Citation à l'Ordre aurait dû honnêtement souligner la haute qualité d'un concours très effectif- et indiscontinu- dont les seuls confidents n'avaient été que quelques-uns des membres du Personnel du « Journal » qui, comme BEVERAGGI, n'avaient répondu sans réserve à mon appel à partir du 1^{er} novembre 1943.

L'extraordinaire fantaisie (pour ne pas dire mieux) qui a présidé à l'examen des dossiers par les « Bureaux », a sanctionné le travail patriotique de BEVERAGGI par un modeste – trop modeste - Diplôme de « Soldat sans Uniforme ». Je l'ai bien souvent regretté pour lui et aussi pour beaucoup de ceux qui m'avaient entouré aux heures les plus critiques de notre combat quotidien.

Fort heureusement, ses titres professionnels, que je me trouve avoir été parmi les premiers à apprécier, ont amené ses nouveaux chefs à estimer aujourd'hui qu'un ruban plus éclatant pourrait très légitimement rejoindre à sa boutonnière celui de la « Médaille commémorative » avec agrafe « Libération » qui lui a été décernée par la Sécurité Militaire clandestine (rattachée à l'organisation de résistance de l'Armée).

Les vœux de ses Confrères accompagneront certainement l'heureuse initiative de « France Soir » ; quant à celui qui dirigea, en précurseur, puis « en surface » le BSM 407, il verra dans la nomination qu'il espère prochaine, de Constant BEVERAGGI au grade de chevalier de la Légion d'Honneur mieux qu'une récompense : une réparation.

GERAR-DUBOT

Commandeur de la Légion d'Honneur pour faits de Résistance

Crois de Guerre 39-45

Médaille de la Résistance

Déporté Résistant

DECISION N° 858

Le Général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la
République française

cite à l'Ordre de la Brigade,

de MARSILLAC Jean-Jacques, capitaine F.F.C.

Dégagé de toute obligation militaire a, en endossant de très lourdes responsabilités, apporté dès sa constitution au noyau précurseur du Bureau de Sécurité Militaire de Paris un concours sans limite et réellement inestimable.

A fourni une « couverture » de premier ordre au B.S.M. de Paris, qui a permis, non seulement de préparer, mais encore de réaliser la mission sous l'œil de l'ennemi.

Sans attendre la Libération, a rallié la Capitale pour se mettre à la disposition de la Sécurité Militaire et a contribué largement au succès de démarrage du Service.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

Paris, le 23 juin 1945.

P.O./ Le Général d'Armée : JUIN,
Chef d'Etat-Major général
de la Défense Nationale.
Signé : JUIN.

Le Colonel MISSONNIER,
Directeur du Cabinet de l'E.M.G.D.N.
Signé : MISSONNIER.

DECISION N° 1016

Le Général de Gaulle cite à l'Ordre du C.A. :

ROMEIS Jean, D.G.E.R. F.F.C.

Chargé de suivre l'activité de milieux collaborateurs, a su recruter et exploiter des sources très productives de renseignements.

A fourni, pendant des mois, un intéressant travail de sondage, bulletins d'informations et synthèses; a, d'autre part, réussi à procurer nombre de documents d'un réel intérêt.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Paris, le 10 août 1945.

P.O./ Le Général d'Armée : JUIN,
Chef d'Etat-Major
Signé : JUIN.

Le Colonel MISSONNIER,
Directeur du Cabinet de l'E.M.G.D.N.



Le 407 Régiment RI de 1914 à 1918

3^{ème} Bataillon

Chef de Bataillon ZELTNER (60°)

Médecin aide Major GOUJAT

9[°]Compagnie Capitaine MOREAU (170°)

S/s Lieutenant RICHARDOT (170°)

S/s Lieutenant MARTRES (89°)

10[°]Compagnie Lieutenant MASSET (171°)

S/s Lieutenant ANDRICQ (131°)

11[°]Compagnie Lieutenant BAVEREY (172°)

S/s Lieutenant GERAR - DUBOT (172°)

S/s Lieutenant Roy (172°)

12[°]Compagnie Lieutenant RICHARDOT (35°)

S/s Lieutenant TISSIER (35°)

S/s Lieutenant POINCELET (35°)



"Le Journal" 1892-1944

Extrait Archives Nationales

Le premier numéro du *Journal* paraît le 28 septembre 1892.

Son fondateur, Fernand Xau, se distingue par son souci d'atteindre le plus large public et par la générosité de ses contrats qui lui permet d'attirer l'élite littéraire du moment, politique que tous ses successeurs conserveront.

A partir de 1903 environ, le titre dépasse nettement la barre des 700.000 exemplaires.

A la veille de la guerre, *le Journal*, tire à un million d'exemplaires et fait partie des quatre grands, avec *le Matin*, *le Petit Journal* et *le Petit Parisien*.

De 1918 jusqu'à sa mort en 1930, Mouthon va être le directeur incontesté de la publication et réussit à reconquérir une partie des lecteurs, sans toutefois retrouver les chiffres d'avant-guerre.

En janvier 1925, Henri Letellier finit par vendre *le Journal* à un groupe formé par l'agence Havas.

En août 1929, *le Journal* rachète *l'Echo des sports*.

En 1930, après la mort de Mouthon, Pierre Guimier, lui succède et s'entoure de l'équipe qui dirigera la publication jusqu'à sa disparition : Gerar-Dubot (secrétaire général) et Raoul Barthes puis surtout Jacques de Marsillac (rédacteur en chef), tandis que Lucien Descaves règne depuis 1916 sur la rubrique littéraire qui reste le point fort du *Journal*.

En 1940, *le Journal* se replie en zone libre, se répartit entre Limoges, Lyon et Marseille, et continue de paraître jusqu'à la Libération, non sans de nombreuses difficultés et un allègement sévère de sa rédaction.

Suspendu en 1944, il tente vainement de faire lever l'interdiction dont il est l'objet; son très riche fonds photographique est finalement attribué à *l'Aurore*.

